

DOSSIER DE PRESSE

LE CHIEN DE SOUTIEN ÉMOTIONNEL



CONTACT PRESSE

CANIDEA
01 44 64 80 28
CONTACT@CANIDEA.FR
WWW.CANIDEA.FR



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POSITION OFFICIELLE DE CANIDEA SUR LE CHIEN DE SOUTIEN ÉMOTIONNEL

Depuis quelques années, des personnes accompagnées de chiens dits de soutien émotionnel prétendent à l'accessibilité des lieux publics. Canidea est régulièrement sollicitée pour qu'elle s'exprime sur ce phénomène. Aujourd'hui elle présente sa position sur la question. Elle y rappelle les textes réglementaires français qui conditionnent l'accessibilité avec un animal, à savoir le fait que la personne soit porteuse de la carte mobilité inclusion et que son chien soit spécifiquement éduqué.

La notion de chien de soutien émotionnel vient des Etats-Unis et du Canada. Son concept n'est pas transposable en France du fait du contexte réglementaire. En effet, il s'agit d'un chien de compagnie apportant un réconfort à des personnes qui ne sont pas reconnues handicapées par une autorité légale. Contrairement aux chiens guides et aux chiens d'assistance, les chiens de soutien émotionnel n'ont majoritairement pas reçu d'éducation spécifique.

Devant la fréquence des incidents comme des morsures, des conduites inadaptées ou de la malpropreté, les transporteurs aériens nord-américains regrettent l'extension de l'accessibilité à ces chiens. L'exemple nord-américain appelle donc à la vigilance. Canidea et ses membres ne veulent pas que l'image du chien guide et du chien d'assistance soient affectée et qu'en conséquence leurs maîtres souffrent d'une restriction en pratique de leur accessibilité. C'est pourquoi, au regard des textes réglementaires actuels, Canidea et ses membres rappellent que le chien de soutien émotionnel ne peut pas prétendre au statut de chien d'assistance.

.....

YASMINE DEBARGE
DÉLÉGUÉE DE CANIDEA
01 44 64 80 28
CONTACT@CANIDEA.FR

SITE INTERNET : [HTTPS://WWW.CANIDEA.FR/](https://www.canidea.fr/)

PAGE FACEBOOK : [HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/CANIDEA-1813863572168180/](https://www.facebook.com/canidea-1813863572168180/)

PAGE LINKEDIN : [HTTPS://WWW.LINKEDIN.COM/CANIDEA](https://www.linkedin.com/canidea)

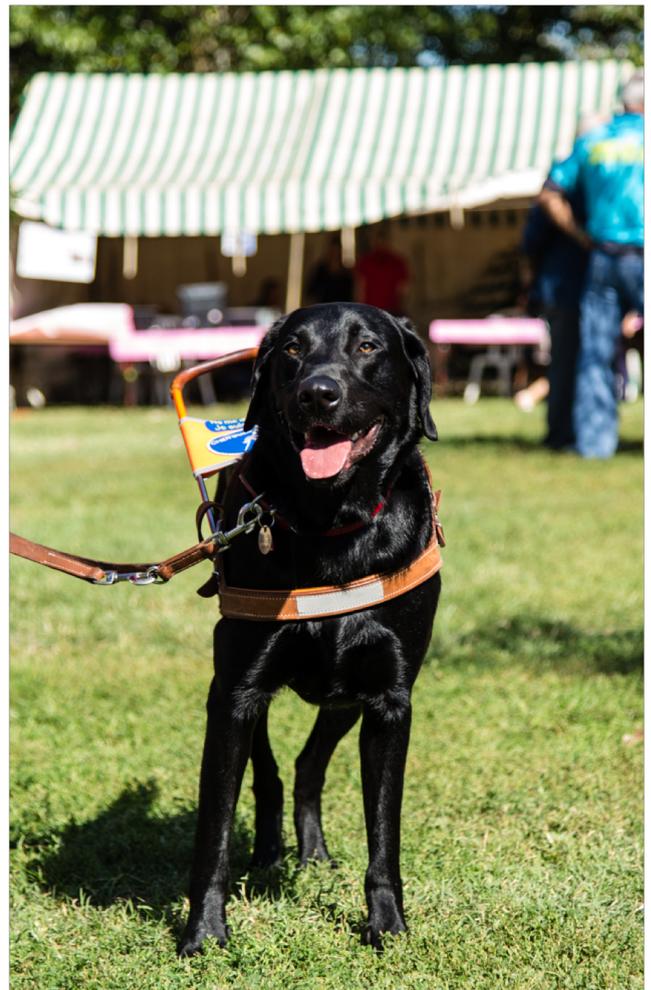
LA RÉGLEMENTATION FRANÇAISE

La loi sur l'accessibilité protège les personnes porteuses d'une carte mobilité inclusion accompagnées d'un chien dont il est prouvé qu'il a reçu une éducation appropriée. En exigeant ce niveau d'éducation, la loi a pour objectif de garantir un comportement adapté des animaux admis là où d'ordinaire ils ne le sont pas.



Tout refus d'accès à un maître détenteur de la carte mobilité inclusion accompagné de son chien est passible d'une amende. Malgré cela, des maîtres de chien guide et de chien d'assistance se voient encore régulièrement refuser l'accès à des commerces, des taxis ou tout autre lieu dans lequel le quotidien les amène.

Tous les chiens guides et d'assistance sont des ambassadeurs pour la cause : les écoles veillent à ce que leur éducation soit parfaite et qu'ils ne soient pas à l'origine d'incident troublant l'ordre public. La sélection et les centaines d'heures d'éducation canine qu'ont reçu les chiens guides et les chiens d'assistance font toute la différence.



Chien guide appartenant au réseau de la FFAC

LES CHIENS DE SOUTIEN ÉMOTIONNEL RÉPONDENT AU CONTEXTE LÉGAL NORD-AMÉRICAIN

Les chiens dits de soutien émotionnel ne sont pas des chiens d'assistance. Leurs maîtres qui souffrent d'une condition mentale (anxiété ; dépression ; trouble bipolaire ; trouble de l'humeur ; crises de panique ; peur / phobies ; pensées ou tendances suicidaires) ne sont pas nécessairement porteurs de la carte mobilité inclusion. Or c'est la carte mobilité inclusion qui conditionne l'accessibilité.



En effet, le concept de ce chien nous arrive des Etats-Unis et du Canada, pays dans lesquels les bailleurs de logement peuvent interdire la présence d'animaux dans les logements qu'ils louent. Des textes de loi ont donc reconnu « l'animal de soutien émotionnel » pour permettre au maître locataire souffrant d'une condition mentale d'avoir un animal dans son logement.

Ce principe a été étendu à l'aviation (mais pas aux lieux publics), puisque les transporteurs aériens sont tenus également d'admettre l'animal de soutien émotionnel en cabine sans imposer de frais supplémentaires.



Toute personne prétendant être accompagnée d'un chien de soutien émotionnel doit pouvoir présenter une lettre d'un médecin ou un professionnel de la santé mentale recommandant la présence de l'animal. En aucun cas, la réglementation nord-américaine n'exige de preuve d'éducation de l'animal.

LES CHIENS DE SOUTIEN ÉMOTIONNEL RÉGULIÈREMENT À L'ORIGINE D'INCIDENTS

Les Etats-Unis et le Canada ont désormais un commerce florissant autour des chiens de soutien émotionnel. En dehors de la vente de chiens, des sites en ligne proposent des harnais et des cartes d'identification, certains allant jusqu'à proposer une forme de « certification médicale » en évaluant la santé émotionnelle des personnes. L'ensemble des acteurs concernés par l'accessibilité déplore cette situation.

Les agents de sécurité rencontrent de réelles difficultés à distinguer les chiens guides/d'assistance des chiens de soutien émotionnel. Les transporteurs aériens se plaignent régulièrement des difficultés que posent les animaux non ou mal éduqués. La liste des incidents s'allonge allant des défécations aux morsures.



Sur la photo ci-dessus, un chien porte un harnais sur lequel il est indiqué « chien de soutien émotionnel ». Or, ce boxer (chien de catégorie 1) porte également un collier torcatus (un collier à pics, signe manifeste de maltraitance animale). Jamais un chien guide ou d'assistance ne porterait un tel collier !

LES DIFFÉRENCES ENTRE LES CHIENS GUIDES/D'ASSISTANCE ET LES CHIENS DE SOUTIEN ÉMOTIONNEL

On voit ici la spécificité du contexte nord-américain et il n'est en aucun cas souhaitable qu'une telle situation se produise en France. Les bailleurs français ne peuvent interdire à leurs locataires la présence d'animaux, sauf dans l'éventualité où celui-ci générerait des nuisances (un cheval dans un studio par exemple). Il n'y a pas de doute sur les aptitudes de ces animaux dits de soutien émotionnel à procurer réconfort et soutien à des individus souffrant de diverses conditions mentales et émotionnelles. Ils attestent que la relation entre humains et chiens est exceptionnelle et qu'elle mérite d'être mieux estimée dans nos sociétés qui réduisent chaque jour un peu plus les espaces dans lesquels les animaux peuvent coexister avec les humains.

Cependant les chiens de soutien émotionnel n'accomplissent pas de tâches spécifiques comme le font les chiens guides ou les chiens d'assistance. Les chiens de soutien émotionnel apportent une stabilité affective et un amour inconditionnel à leurs maîtres, de la même façon que n'importe quel autre chien de famille. Contrairement aux chiens guides et aux chiens d'assistance, ils n'ont pas reçu plusieurs centaines d'heures d'éducation, et ne peuvent pas démontrer de compétences spécifiques.

TYPES DE CHIENS	MISSIONS	SITUATION DU MAÎTRE	ACCESSIBILITÉ
Chiens guides / chiens d'assistance	« Compenser » le handicap ou la maladie du maître pour l'aider dans des tâches que le maître ne peut accomplir seul	Reconnaissance de son handicap ou de sa maladie par la Maison Départementale du Handicap : carte mobilité inclusion	Tous les lieux accessibles au public (Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées)
Chiens de soutien émotionnel	Apporte un réconfort au maître par sa présence	Pas de handicap reconnu	Aucune

CANIDEA PREND POSITION POUR PROTÉGER LES MAÎTRES DE CHIENS GUIDES ET D'ASSISTANCE

Afin d'éviter toute confusion entre les chiens guides/d'assistance, qui sont des chiens sélectionnés et éduqués spécifiquement pour un handicap ou une maladie, et les autres chiens, de sorte à protéger le droit à l'accessibilité des personnes porteuses d'un handicap ou d'une maladie, Canidea et ses membres ne souhaitent pas, dans l'état actuel des pratiques, l'ouverture de droits spécifiques aux chiens de soutien émotionnel en France.



LES MEMBRES DE CANIDEA



La **Fédération Française des Associations Chiens guides d'aveugles (F.F.A.C.)**, reconnue d'utilité publique, regroupe en France 10 associations régionales qui gèrent 16 centres d'éducatifs de chiens guides d'aveugles, une Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles (ANMCGA) et un Réseau National d'Élevage.

La **Fondation Frédéric Gaillanne (F.F.G)** remet gratuitement des chiens guides aux enfants aveugles et malvoyants entre 12 et 18 ans, des chiens d'assistance aux enfants autistes, des chiens d'éveil pour des enfants déficients visuels de moins de six ans.



L'association des **Chiens Médiateurs et d'utilité de l'Est (CMUE)** met à disposition d'auteurs familiaux et d'institution spécialisées (IME, EHPAD, MECS, etc) des chiens éduqués pour les accompagner dans la relation d'aide et la pratique de la médiation animale.

Le **centre d'élevage national (CESECAH)** est une maternité reconnue internationalement qui collabore avec les instances vétérinaires pour la sélection génétique et les protocoles de reproduction assistée, afin de participer à l'amélioration des races de chien guide et d'assistance en leur donnant les meilleures prédispositions possibles.



L'Association des **Chiens du Silence (ACS)** remet gratuitement des "chiens écouters" à des personnes sourdes et malentendantes. Ces chiens les alertent des sons dans leur quotidien et leur apportent indépendance et confiance en soi.

Lien K-nin introduit en établissements médico-sociaux et à domicile des chiens de médiation, au cours de séances de travail (en groupe ou individuelles) animées par des intervenants afin de stimuler les potentiels cognitif, moteur, psychomoteur, social et sensoriel des participants.



ACADIA remet des chiens éduqués à assister des enfants diabétiques. Ces chiens ont la capacité à détecter l'évolution de la glycémie et le risque de survenue d'une hypoglycémie ou d'une hyperglycémie grâce aux hormones sécrétées par le corps humain dans ces situations.

Les **Chiens d'éveil d'Anjou (LCEA)** sont une association qui propose des séances de médiation et de formation à la médiation par le chien à des établissements sociaux et médico-sociaux. Elle éduque et remet des chiens de médiation à des professionnels du soin.



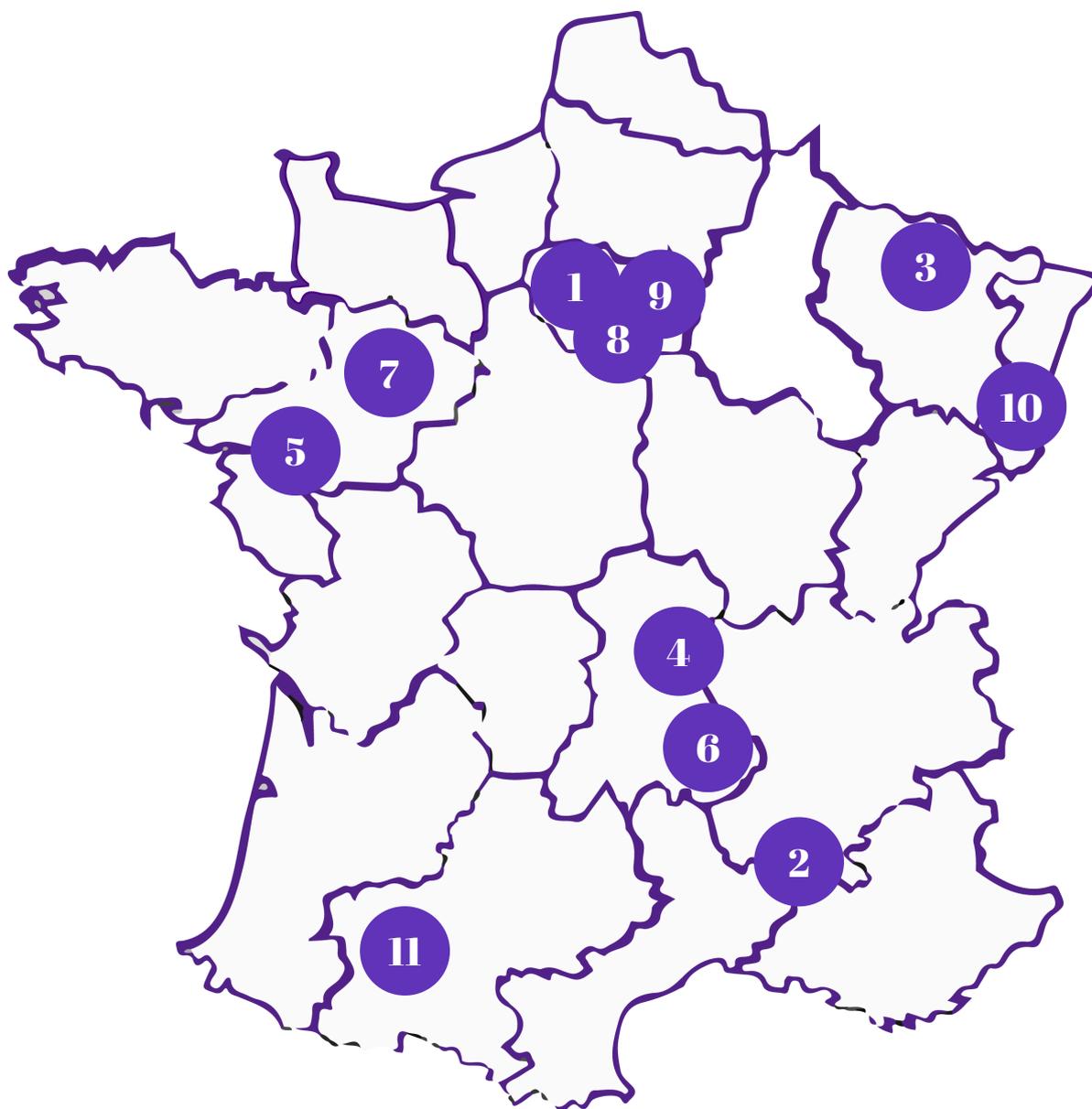
Handi'chiens est une association reconnue d'utilité publique qui remet des chiens d'assistance à des personnes à mobilité réduite, à des enfants autistes et à des personnes épileptiques et qui des chiens de médiation à des référents dans des établissements sociaux et médico-sociaux.

ESCAPE est une association créée en 2017. Son projet est d'éduquer et de remettre des chiens d'assistance aux personnes épileptiques et d'étudier scientifiquement comment ces chiens parviennent à prévenir la survenue de crises d'épilepsie.



AGATEA, en tant qu'institut de médiation par l'animal est à la fois un centre de pratique qui accueille des séances de médiation animale et un centre de recherche dans lequel sont formés des professionnels.

CARTE DES SIÈGES SOCIAUX DES MEMBRES



SIÈGES SOCIAUX DES ASSOCIATIONS

1

F.F.A.C

2

F.F.G

3

C.M.U.E

4

C.E.S.E.C.A.H

5

LIEN K-NIN

6

ACADIA

7

L.C.E.A

8

HANDI'CHIENS

9

ESCAPE

10

AGATEA

11

A.C.S

NOS MEMBRES



FONDATEURS

MEMBRES



LES CHIENS
GUIDES
D'AVEUGLES

Fédération Française des Associations
de Chiens guides d'aveugles

F.F.A.C

● ● FONDATION
● ● FRÉDÉRIC
● GAILLANNE

DES CHIENS GUIDES
POUR LES ENFANTS AVEUGLES

F.F.G



Centre d'Etude de Sélection et
d'Élevage pour Chiens Guides
d'Aveugles et Autres Handicapés

C.E.S.E.C.A.H



C.M.U.E

ACTIFS

MEMBRES



Lien Knin



ACADIA
chiens d'assistance pour diabétiques

ACADIA



ESCAPE



HANDI'CHIENS



Les chiens d'éveil d'Anjou



Les chiens du silence

agatée
Médiation par l'Animal
Formation &
Interventions
Recherche &
Développement
Agatée

PUBLICATION AU J.O. DU 8 AOÛT 2015

SIÈGE SOCIAL : CANIDEA CHEZ F.F.A.C., 71 RUE DE BAGNOLET 75020 PARIS,

TÉL. : 01 44 64 80 28

MÉL : CONTACT@CANIDEA.FR

WWW.CANIDEA.FR